

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025
PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2025**

<p><u>Date de la convocation :</u> 18/02/2025</p> <p><u>Date de la séance :</u> 24/02/2025</p> <p><u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> David LOYSEAU</p>	<p>Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Christophe CHARLES, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Marie Andrée WACOGNE, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD (à partir de 18h38), Christian DRIANO, Yasmina TABECHE (à partir de 18h38), Jean-Christophe OCHIER, Josette NICOLET.</p>
<p>Membres en exercice : 29</p> <p>Membres présents : 20 (de 18h30 à 18h38) 22 (à partir de 18h38)</p> <p>Membres représentés : 3</p> <p>Membres absents excusés : 0</p> <p>Membres absents non excusés : 6 (de 18h30 à 18h38) 4 (à partir de 18h38)</p> <p>Votants : 23 (de 18h30 à 18h38) 25 (à partir de 18h38)</p>	<p>Membres absents excusés : Mme Dominique THIEBAULT donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON M. Pierre CHARITÉ donne pouvoir à Mme Zahia LAZAAL Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI</p> <p>Membres absents non excusés : MM. Jacinthe NUNHOLD (de 18h30 à 18h38), Ismaël BOUDJEKADA, Laurent VIEILLE, Yasmina TABECHE (de 18h30 à 18h38), Saïd NOUNA, Pascale BABEAUD.</p>



DÉLIBÉRATION N° 465/2025	OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2024
<p>VOTE : UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 23</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 0</p>	<p>Délibéré : le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2025.</p>

DÉLIBÉRATION N° 466/2025	Objet Détermination des conditions d'élection d'un nouvel adjoint suite à une démission
<p>VOTE : MAJORITÉ</p> <p>POUR : 23</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 2</p>	<p>Délibéré : le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CONSERVER le même nombre de postes d'adjoints à savoir 8 (huit) ; • DE POURVOIR au poste devenu vacant en précisant que chaque conseiller municipal peut se porter candidat ; • D'ENTERINER que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 8^{ème} adjoint ; • D'ACTER les éléments sus cités avant les opérations de vote.

DÉLIBÉRATION N° 467/2024

OBJET : Election d'un nouvel adjoint suite à une démission

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	24
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :	22
f. Majorité absolue :	12

M. Christophe CHARLES obtient 22 voix, est proclamé 8^{ème} adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.